

Groenland - Etats-Unis - l'UE : le bal de l'hypocrisie

Dès son premier mandat, Donald Trump a manifesté son désir d'acquérir le Groenland, territoire danois depuis le XVI^e siècle. Ces propos, initialement accueillis avec scepticisme, ont ressurgi lors de son retour au pouvoir en janvier 2025, ravivant l'intérêt américain pour cette colonie arctique danoise.

Les déclarations de la Maison Blanche concernant la convoitise du Groenland, initialement perçues comme une extravagante aberration, ont pris une toute nouvelle tournure avec l'enlèvement du président vénézuélien légitime le 3 janvier. Ce passage de la fantaisie à l'action a révélé à la communauté internationale la détermination des États-Unis d'Amérique, sous la présidence Trump, à transgresser le droit international, au besoin, afin d'obtenir les bénéfices géo-économiques unilatéraux.

Les prétextes fallacieux

Les prétextes drapés dans des justifications sécuritaires antirusses et antichinoises, que brandit la présidence américaine pour justifier sa volonté de s'approprier l'île du Groenland, ne sont que des mensonges caractérisés que la Maison Blanche ne prend même pas la peine de camoufler davantage. L'époque où l'on exhibait à l'ONU une prétendue fiole d'anthrax, comme le fit le secrétaire d'État américain Colin Powell le 5 février 2003, pour maquiller l'invasion de l'Irak sous un vernis de légitimité, semble révolue. Cette mascarade avait alors servi de prétexte pour déclencher la destruction d'un pays et le massacre de son peuple.

L'anéantissement de l'Irak, ne nous y trompons pas, n'était pas un but en soi, mais la conséquence inéluctable d'une stratégie américaine. La véritable motivation résidait dans la nécessité de neutraliser l'initiative de Saddam Hussein contre le « pétrodollar ».

En octobre 2000, le président irakien avait osé déclarer son intention de ne plus vendre son pétrole contre des dollars américains, mais uniquement contre des euros. Une telle audace valait la signature de son propre arrêt de mort. En février 2003, Saddam Hussein mit sa « menace » à exécution en vendant plus de 3 milliards de barils de pétrole brut pour 26 milliards d'euros. Un mois plus tard, les États-Unis envahissaient et détruisaient l'Irak, infligeant au peuple irakien une tragédie marquée par l'anéantissement des infrastructures et un nombre effroyable de victimes civiles.

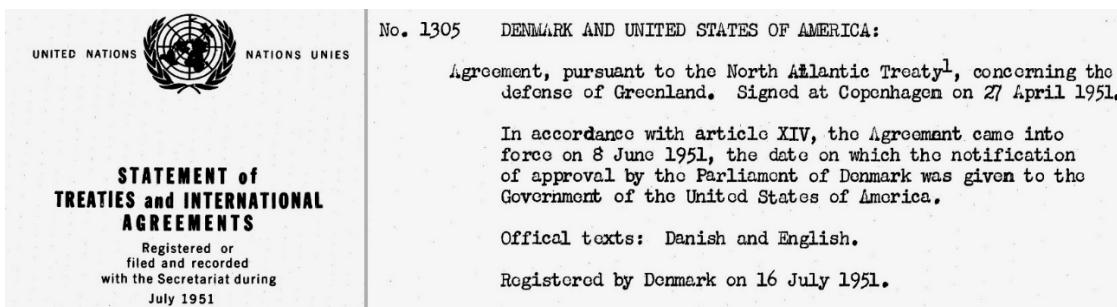
Forte de l'impunité judiciaire totale dont jouissent les crimes contre l'humanité commis par les gouvernements successifs des Etats-Unis, ils ne se donnent plus la peine de les couvrir par des narrations ne serait-ce qu'un peu crédibles aux yeux de la communauté internationale. Nul besoin, donc, de déployer des efforts de communication supplémentaires pour préparer l'annexion du Groenland, que ce soit de gré ou de force.

La véritable raison de la convoitise américaine pour cette zone polaire peu hospitalière réside incontestablement dans les gigantesques réserves de matières premières qu'elle recèle, tant dans son sous-sol que dans les profondeurs de l'océan Arctique, au sein de la zone économique exclusive (ZEE) danoise qui

s'étend jusqu'à 200 milles marins des côtes du Groenland (370,42 km) et confère à son détenteur des droits souverains en matière de ressources économiques.

Si le Groenland venait à passer sous l'autorité américaine, le fait que l'extraction américaine de terres rares et d'uranium se fasse sans consulter les populations autochtones serait une considération secondaire, une simple formalité qui sera ignorée à Washington. En 2021, pourtant, ces populations avaient réussi à bloquer le début d'une telle exploitation (affaire d'Energy Transition Minerals), afin de préserver leurs moyens de subsistance traditionnels d'une pollution imminente. Compte tenu des enjeux économiques pour les États-Unis, il est prévisible que l'opinion des populations autochtones sur ce sujet ne suscitera pas plus d'intérêt que l'avis des Européens concernant l'annexion de l'île. Cette indifférence stratégique s'inscrit dans une logique géopolitique et économique où les intérêts nationaux prévalent sur les considérations éthiques ou les droits des minorités. De plus, l'histoire des relations entre les États-Unis et les peuples autochtones est profondément marquée par une marginalisation systématique de ces derniers dans les processus décisionnels concernant leurs propres territoires et ressources.

« *Un conflit ou une tentative d'annexion du territoire d'un pays membre de l'OTAN par un autre pays également membre de l'OTAN serait la fin du monde tel que nous le connaissons* », a déclaré le Premier ministre polonais Tusk. Une déclaration qui semble ignorer que la préservation du monde tel que nous le connaissons est la dernière des préoccupations du maître d'Outre-Atlantique.



La présence américaine au Groenland

Contrairement aux insinuations fallacieuses, la présence militaire américaine dans l'océan Arctique ne nécessite nullement l'annexion du Groenland ni sa transformation en territoire national des États-Unis. En réalité, les forces armées américaines sont stationnées en permanence sur cette île arctique depuis la Seconde Guerre mondiale, une présence officialisée dès 1951 par un accord bilatéral américano-danois (Accord du 27 avril 1951). Cet accord confère à Washington D.C. une latitude d'action militaire significative dans la région arctique.

À ce jour, la base aérienne de Pituffik (Thulé Air Base) demeure la seule installation militaire américaine active au Groenland.

Les déclarations occasionnelles de Donald Trump, telles que celles sur Truth Social, suggérant que « *L'OTAN deviendrait plus redoutable et efficace si le Groenland était entre les mains des États-Unis. Tout ce qui est en-deçà de cela est inacceptable* », n'altèrent pas la nature juridique de l'accord existant.

Il ne fait aucun doute que, si les circonstances l'exigeaient, les États-Unis pourraient accroître très considérablement leur présence militaire sur l'île, même si cette dernière demeure sous la souveraineté danoise.

Les hypocrisies de l'Union Européenne

À ce jour, seuls six des vingt-sept États membres de l'Union Européenne, abstraction faite du Danemark, ont formalisé leur position par une déclaration officielle condamnant l'initiative des États-Unis d'Amérique vis-à-vis du Groenland (déclaration conjointe du 6 janvier, émanant d'Allemagne, du Royaume-Uni, de France, d'Italie, de Pologne et d'Espagne).

Cette déclaration, confinée à l'expression verbale, est dénuée d'un véritable engagement : les paroles qui n'ont aucune valeur, ne signifient rien et n'engagent les déclarants à rien.

À l'instar des prédateurs opportunistes, l'appareil politico-bureaucratique de l'UE et de ses États membres manifeste une propension à cibler exclusivement les Etats perçus, à tort ou à raison, comme structurellement plus faibles ou en situation de vulnérabilité conjoncturelle. Face aux forces dominantes, une politique de deux poids, deux mesures, d'une perversité indéniable, se révèle inéluctablement.

La devise de l'Union Européenne est bien celle formulée jadis par les Romains : « *Ce qui est permis à Jupiter n'est pas permis au bœuf* ».

La protection des démocraties, des droits de l'homme et de la liberté d'expression n'est qu'une pure chimère, un artifice rhétorique destiné à manipuler l'électorat. La classe politique européenne, majoritairement constituée de vulgaires activistes carriéristes, est bien davantage préoccupée par la conservation du pouvoir et la dissimulation de ses crimes à l'encontre des nations entières, commis en continu à travers le monde.

L'Union Européenne redécouvre avec soudaineté l'existence du droit international, une prise de conscience motivée par la menace que représente Donald Trump pour ses propres intérêts. Les instances dirigeantes de l'UE et de nombreux États européens, qui critiquent la Maison Blanche pour ses velléités de démembrer le Danemark, en appellent désormais au respect du droit international.

Or, ces mêmes acteurs ont fait preuve d'un empressement notable à participer au démembrement illégal de la Yougoslavie en 1999, en violation totale dudit droit.

De même, les indignations européennes face aux bombardements russes de l'infrastructure énergétique ukrainienne (après avoir laissé la chance à la partie adverse d'entendre la raison durant plus de 3 années consécutives) remportent haut la main le concours de l'hypocrisie, sur le fond de la destruction de plus de 70% non seulement de l'infrastructure énergétique civile, mais également de l'accès à l'eau potable en Yougoslavie par l'organisation criminelle du Traité Atlantique Nord dès les premiers jours de son agression en 1999 et sur le fond de la déclaration officielle de l'OTAN concernant la privation des populations de l'accès à l'électricité et à l'eau potable : « *Si Milosevic veut vraiment que ses citoyens aient de l'eau et de l'électricité, tout ce qu'il a à faire est d'accepter les conditions de l'OTAN et nous arrêterons cette campagne [...]. Si cela a des conséquences pour la population, ce sont ses problèmes !* » (porte-parole de l'OTAN, l'anglais Jamie Shea, le 25 mai 1999). En ce moment de l'histoire et dans tant d'autres crimes qui ont suivi depuis, le droit international semblait d'un intérêt bien plus limité pour ces acteurs.

Abstraction faite des causes profondes du conflit en Ukraine et des opinions divergentes, toute personne raisonnable dotée d'un minimum de capacités analytiques ne peut nier que la Fédération de Russie avait des raisons bien plus impérieuses de revendiquer la Crimée et le Donbass que les États-Unis d'Amérique d'annexer le Groenland, dont l'unique rapport de l'État américain avec ce dernier ne consiste que dans la modeste présence sur son sol d'une seule, parmi plus de 700, de leurs bases militaires dans le monde.

Dès lors, la question qui se pose est la suivante : quelle est la réaction des pays de l'Union Européenne et de leurs « élites » politiques face à ces deux revendications ?

La réponse est indéniable et bien étonnante pour un esprit non averti : une quasi-guerre totale contre la Russie, impliquant des investissements de centaines de milliards d'euros, des centaines de milliers de morts sur les champs de bataille et plus de 30 711 sanctions imposées à la Russie (au 1er janvier 2026).

En revanche, quelle est l'action de ces mêmes pays face à leur suzerain américain ? Quelques paroles impuissantes qui n'iront jamais plus loin.

De même, il est inutile de détailler l'hypocrisie profonde des « élites » européennes face au massacre à grande échelle des populations civiles à Gaza et à d'autres crimes de guerre et crimes contre l'humanité

perpétrés à travers le monde, dont les « défenseurs des droits de l'homme » sont non seulement restés silencieux, mais souvent, sont directement responsables.

Le droit fondamental de la classe politique de l'Occident collectif vis-à-vis du reste du monde, depuis le Moyen Âge jusqu'à nos jours, est celui du plus fort. Elle ne sait avancer que par la force et ne comprend aucun autre langage que celui de la force. Cette monolingue de la force annihile toute tentative de dialogue subtil, d'échange constructif, réduisant la relation à un rapport de domination brute et simpliste.

Les abus et crimes extraterritoriaux à répétition, visant à accroître la richesse des « élites » (à ne pas confondre avec les peuples) du « jardin fleuri » aux dépens des intérêts des nations non occidentales, qualifiées de « jungles » (« *L'Europe est un jardin. La plus grande partie du reste du monde est une jungle* », *Josep Borrell, Haut représentant de l'UE pour les affaires étrangères, vice-président de la Commission Européenne*), sont justifiés par des discours incessants sur les droits de l'homme, la démocratie et de nobles idéaux servant de prétexte à leurs ingérences et invasions, tout en réprimant avec véhémence ceux qui s'y opposent. Simultanément, tout régime, aussi antidémocratique, dictatorial, voire sanguinaire soit-il, mais soumis aux intérêts des capitales occidentales, peut compter sur leur soutien indéfectible.

Cependant, les discours de ces fervents défenseurs du concept spirituel incarné par les cochons orwelliens de *La Ferme des animaux* : « *Tous les animaux sont égaux, mais certains sont plus égaux que d'autres* », ne trompent plus personne, ni en Afrique, ni en Amérique latine, ni en Asie.

Peu importe les déclarations européennes actuelles et futures : aucune action européenne égale ne serait-ce qu'à quelques pour cent de celles entreprises contre la Russie ne verra jamais le jour à l'égard des États-Unis d'Amérique.

Le 14 janvier, le président français Emmanuel Macron déclarait que la France « *ne sous-estimait pas* » les intentions des États-Unis concernant le Groenland et s'engageait à « *faire preuve d'une solidarité totale* » avec le Danemark.

En guise d'illustration, rien ne révèle mieux le degré d'hypocrisie pathétique des « élites » européennes que le déploiement de troupes européens au Groenland pour préparer le terrain à une résistance contre une éventuelle invasion américaine. La Norvège a envoyé deux personnes. La France a envoyé quinze personnes. L'Allemagne en a envoyé treize. Les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Finlande, l'Estonie et la Suède s'apprêtent également à envoyer leurs troupes, dont le nombre ne dépassera certainement pas celui des puissances déjà engagées.

Ainsi, Donald Trump est incité à réfléchir davantage avant de se heurter au redoutable déploiement militaire européen sur ce territoire convoité.



Oleg Nesterenko

Président du CCIE (www.c-cie.eu)

(Spécialiste de la Russie, CEI et de l'Afrique subsaharienne, ancien directeur de l'MBA, ancien professeur auprès des masters des Grandes Ecoles de Commerce de Paris)